

/ Fo SIGNE L'ACCORD INTÉRESSEMENT 2014 – 2016

juin 2014

L'INTÉRESSEMENT AUGMENTE : FO SIGNE

L'ABONDEMENT RÉGRESSE : FO NE SIGNE PAS

La négociation du nouvel Accord Intéressement 2014-2016 arrive à son terme. Le projet d'accord, présenté en CCE d'ERDF le 12 juin dernier, doit maintenant être présenté à la signature des différentes Organisations Syndicales.

Or, l'Accord Intéressement proposé prévoit, certes, une évolution de l'intéressement moyen de 1 850 à 2 200 € pour ERDF et de 1 700 à 2 200 € pour GrDF, cependant, celui-ci est couplé avec **un Avenant à l'Accord d'Abondement entraînant une perte pour les salariés.**

En effet, cet avenant prévoit une réduction drastique de l'abondement.

Les Directions ERDF et GRDF ont également **supprimé les supports permettant de réaliser des placements volontaires.** Le nouvel accord n'est donc pas équilibré contrairement au précédent globalement plus favorable pour les salariés. Les placements étaient, hier, abondés à 50 % tant sur le PEG que le PERCO. Dans le nouvel accord, il n'y aura plus qu'un seul support le PERCO abondé à 40 %.

FO Énergie et Mines, ratifie les accords lorsqu'ils sont favorables aux agents et s'abstient lorsque les agents, quel que soit leur classement, sont lésés.

Pour notre organisation **un accord se doit d'être équilibré et équitable** pour recueillir notre signature.

C'est pourquoi FO Énergie et Mines a donné un avis favorable à l'augmentation du montant moyen de l'intéressement, mais a refusé (avis négatif) de valider une remise en cause de la politique d'abondement.

De ce fait, notre organisation signera le premier accord (Accord Intéressement), mais ne ratifiera pas le second (avenant Accord Abondement).